

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 20

L'an deux mil onze  
Le dix février

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 03 février 2011.

**PRESENTS : Mme Gabriele CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, adjoints.**

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mme Nathalie SUTEAU, Mr Bernard SADOT, Mme Françoise BARATE, Mme Monique DURAND, Mr Jean PRADEL, Mme Nathalie POUYET, Mr Alain CHABANON, Mme Martine MATTONI et Mme Marie-Françoise BARLERIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mr Damien REDON (procuration à Madame Gabrielle CHEVIGNON).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mme Gisèle BRESSON  
Mr Fabien GOUTARD  
Mr Marc PATAY.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SUTEAU.

**OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2011.***

Après avoir demandé si le compte rendu de la séance précédente appelait des remarques et avoir eu une réponse négative, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16/05/2008, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation durant le quatrième trimestre 2011 et janvier 2011.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions énumérées.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PATUREAUX – 2EME TRANCHE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager la deuxième tranche des travaux d'aménagement des Patureaux à COMMELLE-VERNAY.

Par transfert de compétences de la commune, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux de réfection de l'éclairage des Patureaux dont le montant s'élève à 54 213 € HT avec une participation prévisionnelle de la commune de 42 287 €. Monsieur le Maire ajoute qu'ainsi la réfection de l'éclairage sera entièrement terminée pour ce qui concerne les Patureaux ce qui entraînera une plus grande fiabilité et des économies d'énergie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS ET DE SERVICE DANS LE CADRE D'UN SERVICE COMMUN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par convention cadre signée après délibérations des instances de décision de 6 entités (Roanne, Mably, Villerest, Commelle-Vernay (délibération du 21 décembre 2009), Roannaise de l'Eau, Office de Tourisme) et du Conseil Communautaire de Grand Roanne Agglomération en décembre 2009, il est convenu de mutualiser la direction des systèmes d'information de Grand Roanne Agglomération entre tous. Une première délibération datant du 08 juillet 2010 a déjà été prise dans ce sens et notamment concernant la mise à disposition du personnel de la DSI de Grand Roanne à compter du 01 juin 2010 et ce à raison d'une journée par mois.

Aujourd'hui, il convient de rentrer dans la phase de concrétisation de la démarche de mutualisation des systèmes d'informations par la création d'un service commun. Ce service commun aura pour objet la mise en place des 7 entités concernées d'un dispositif commun à la fois sur les infrastructures informatiques, les patrimoines applicatifs, les portefeuilles projets, les dispositifs organisationnels, les contrats et marchés publics et enfin les ressources humaines liées à la fonction informatique.

La présente convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de fonctionnement de ce service commun aux 7 entités signataires. Monsieur le Maire souligne qu'aucun personnel de COMMELLE-VERNAY n'est concerné par la création de ce service et assure que cela n'a entraîné aucune différence pour les personnels qui ont été mutés ou mis à disposition. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION « SOLIDARITE ACTIVE ET COHESION SOCIALE » A GRAND ROANNE AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la nouvelle mandature de Grand Roanne Agglomération, cinq commissions composées d'élus des communes de l'agglomération ont été mises en place au nombre desquelles la commission « Solidarité Active et Cohésion Sociale ».

Le règlement intérieur de Grand Roanne Agglomération prévoit que chacune des commissions soit composée de 20 membres dont 2 représentants pour la commune de COMMELLE-VERNAY. Ces représentants occupent des délégations diverses qui ne sont pas nécessairement rattachées à l'action sociale.

Or, aujourd'hui, il apparaît opportun, compte tenu de l'évolution des projets de Grand Roanne Agglomération, en particulier celui du transfert de la compétence sociale d'intérêt communautaire, d'adapter la composition de la commission « Solidarité Active et Cohésion Sociale » pour que les commissaires délégués par leur commune soient le plus en lien direct possible avec le camp social de manière à assurer une liaison constante entre la commune et l'agglomération.

En conséquence, il est nécessaire de désigner des élus pour siéger respectivement dans les trois groupes thématiques : Petite enfance, Précarité et Gérontologie. Aussi, le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, désigne, à l'unanimité, pour siéger au sein de la commission « Solidarité Active et Cohésion Sociale » :

- Mme Gabrielle CHEVIGNON et Mr Yves HAZEBROUCQ dans le groupe thématique Petite Enfance ;
- Mr Jean-Louis DAVID, Mr Jean PRADEL et Mr Yves HAZEBROUCQ dans le groupe thématique Précarité ;
- Mme Marie-France CATHELAND, Mme Marie-Françoise BARLERIN, et Mr Yves HAZEBROUCQ dans le groupe thématique Gérontologie.

**• AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE PAR LA COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY AVEC L'ASSOCIATION L'ARCHE DE NOE AU TITRE DE LA GESTION DE LA FOURIERE INTERCOMMUNALE POUR CHATS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention a été signée avec l'association l'Arche de Noé située sur le territoire de ROANNE au titre de la gestion de la fourrière intercommunale pour chats. Cette convention prévoit le versement par la commune d'une participation financière annuelle à l'Arche de Noé en contrepartie des missions qu'elle assure.

L'association a souligné à plusieurs reprises la faiblesse de ce montant, ne lui permettant pas d'assurer dans de bonnes conditions cette gestion. L'équilibre financier ne peut être atteint sans que l'Arche de Noé ne compense avec des fonds propres, provenant de dons.

Il importe d'améliorer cette situation, en rappelant que les fourrières pour animaux constituent pour les collectivités territoriales une obligation légale. C'est la raison pour laquelle il est proposé une revalorisation de la participation de chaque collectivité signataire de la convention avec l'Arche de Noé, sur les bases suivantes :

- 0,20 € par habitant en 2011
- 0,30 € par habitant en 2012
- 0,40 € par habitant en 2013.

Cependant, compte tenu de l'importance de l'augmentation proposée, Monsieur le Maire suggère d'acter uniquement l'augmentation pour l'année 2011 soit 0,20 € par habitant. La convention sera réexaminée pour l'année 2012. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation à 0,20 € par habitant pour l'année 2011 uniquement du fait de l'importance de l'augmentation.

• **CONVENTION REGISSANT LA RESTAURATION DANS LES ECOLES DE COMMELLE-VERNAY –AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de COMMELLE-VERNAY a, depuis la création du restaurant scolaire de COMMELLE-VERNAY confié la gestion de cette cantine à l'association « Comité de Gestion du Restaurant Scolaire de la Commune de COMMELLE-VERNAY » par diverses conventions. Les dites conventions ont pour objet de définir les rapports à établir entre la commune et l'association. Entre autres dispositions, il est prévu que la commune mette à disposition de l'association les locaux nécessaires au bon fonctionnement de la restauration scolaire.

La dernière convention a été signée le 17 mai 2010 et a été conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sera tacitement renouvelée chaque année.

L'article 9 de cette convention stipule que « Pour maintenir un prix de repas acceptable pour les familles, la commune verse annuellement à l'association une subvention de fonctionnement à caractère sociale. Cette subvention est versée, en sus de la mise à disposition des locaux, en quatre acomptes de 25 % en janvier, avril, juillet et octobre de chaque année. Pour ce qui concerne le versement du premier acompte en janvier, le budget n'est pas voté à cette date là aussi il est nécessaire de délibérer pour autoriser ce versement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

• **LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2010**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article 133 du nouveau Code Marchés Publics stipule qu'au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, doit être communiquée.

Ce rapport récapitulatif est réalisé sous forme d'un état, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay approuve à l'unanimité le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2010 par la commune de COMMELLE-VERNAY.

• **PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel du 10 février 2011 au 25 février 2011 à temps non complet (20h) sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent effectuera les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux (groupe scolaire René Mure) et de surveillance des enfants du groupe scolaire René Mure en remplacement d'un agent titulaire en maladie. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

• **PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2010**

Monsieur FRECHET, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif à titre d'information du Conseil Municipal. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion seront votés lors du prochain Conseil Municipal ; le compte de gestion n'ayant pas encore été transmis à la commune par la Trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 10 février 2011.

Reçu en  
sous-préfecture  
Le :

Publié le :

Le Maire,  
**J.L. DAVID**